

ÉDITION DE NICE-CANNES

HANDICAP



De nouvelles mesures votées pour rendre Nice plus accessibles P.3 ACCESSIBILITÉ Nice Côte d'Azur a voté hier des mesures d'aménagement de la voirie et des transports

UN PLAN POUR FACILITER LA VILLE ACTÉ

AURÉLIE SELVI

e déplacer en ville, c'est toujours un parcours du combattant pour les personnes à mobilité réduite. » Ce constat. Sandrine Filippini le connaît bien. L'élue niçoise, elle-même non-voyante, présentait hier en conseil communautaire le premier Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (Pave) de Nice Côte d'Azur (NCA). « Pendant un an. des agents de la voirie et de la circulation ont arpenté les communes de Nice Côte d'Azur pour évaluer l'accessibilité des espaces aux personnes handicapées », détaille l'élue, égale-

Dix millions d'euros

Objectif premier : mettre en conformité les abords des quelque 300 principaux établissements recevant du public (EPR) de NCA. Un point essentiel selon Denis Taccini, directeur départemental de l'Asso-France (APF 06). « A Nice, par exemple, des bureaux de Poste ont été rénovés et rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite à l'intérieur. Mais à l'entrée, on trouve toujours une marche... C'est fondamental de régler ce type de problèmes. »

Parmi les mesures du plan, la

ment adjointe au maire de Nice déléguée au handicap.



ciation des paralysés de ANice, 188 des 1480 arrêts de bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

mise en conformité des arrêts de bus est aussi un volet important, selon l'APF 06. A Nice, sur les 1 480 quais de bus que compte la ville, seuls 188 sont aux normes. « On poursuit l'effort mais on ne pourra pas les rendre tous accessibles, on priorise donc en fonction du

nombre d'usagers concernés », précise Sandrine Filippini. D'un budget global de 10 millions d'euros, dont 400 000 euros d'investissement annuels pour la ville de Nice, le Plan de mise en accessibilité sera étendu dès janvier 2012 aux communes qui intégreront

la métropole Nice Côte d'Azur. « Ce plan est une obligation légale fixée par la loi du 11 février 2005. Même s'il v a un peu de retard dans sa mise en place, cela reflète une réelle prise de conscience », s'est réjoui hier Denis Tacini, directeur de l'APF 06.